

Mis en ligne le 10/11/2022



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AUDE**

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2022-277

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police – Police municipale  
Objet : Réglementation de la circulation et stationnement rue Marcelin ALBERT

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

**Vu** les articles L 2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-6 du CGCT,  
**Vu** l'article L511 et suivants du code de la sécurité intérieure,

**Considérant** la demande formulée par la Mairie de CUXAC-d'AUDE et afin de sécuriser la manifestation organisée à l'occasion des fêtes de Noël sur l'esplanade à l'avant du bâtiment de la médiathèque, le vendredi 16 décembre 2022,

**Considérant** que les mesures de sécurité doivent être prises afin de protéger le public et d'éviter tout accident,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La circulation et le stationnement seront interdits le vendredi 16 décembre 2022 de 17 heures à 20 heures dans la rue Marcelin ALBERT de la rue Jean JAURES jusqu'au niveau des containers enterrés.

**ARTICLE 2 :** La circulation sera rétablie dès la fin de la manifestation.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 08 novembre 2022

Le Maire,

Grégory DELFOUR